

Commentaires du Groupe des 7

Analyse et notation détaillée des réponses à nos questions.

Nos principes

Les scientifiques ne sont pas des décideurs politiques. Leur devoir dans une période électorale est de jouer un rôle d'intermédiaires entre les citoyens et les candidats, en utilisant leurs connaissances pour poser des bonnes questions dans des domaines importants de la sécurité sanitaire. Ils ont également le devoir de lutter contre les faussaires.

Les références de la vie en société ont été définies par les politiques, elles s'imposent à tous (constitution, lois, règlements). Nos propositions définissent des mesures qui sont capables d'accroître le respect de ces références, notamment en réduisant le poids des groupes de pression qui font passer leurs intérêts particuliers avant le respect d'une collectivité.

Notre pratique d'une quarantaine d'années nous a appris la nécessité de proposer des questions précises, qui permettent d'identifier immédiatement la langue de bois et la réponse à côté, donc de tester la sincérité des candidats. Les réponses qui nous ont été adressées sont intégralement reproduites sur notre site internet www.securite-sanitaire.org

Notre méthode d'appréciation de la qualité des réponses distingue :

- L'acceptation dépourvue d'ambiguïté de la décision que nous proposons. Elle est notée 1 et son refus 0.
- Les questions qui font l'unanimité et celles qui font la différence. Les premières visent à obtenir des décisions gouvernementales, elles ne contrarient pas la majeure partie de l'électorat et ne font pas peur aux candidats. Les secondes peuvent faire perdre des voix aux candidats qui les soutiendront. Cette distinction est un outil pour déshabiller ceux qui refuseront nos propositions, en se souvenant du titre du chapitre VIII de « la naissance de la clinique » de Michel Foucault : « ouvrez quelques cadavres ».

Nous produisons pour les 5 candidats, dont l'un sera président de la République :

1/ une analyse de leurs réponses à chaque question	page 2
2/ la notation des réponses facilitant la comparaison de leurs attitudes	page 10
3/ une synthèse pour chaque candidat	page 12
4/ des conclusions	page 14

1 / Les réponses des candidats

Nous avons été confrontés à une situation inhabituelle caractérisée par les choix extrêmes de deux candidats. Il est inutile de détailler les choix de Jean-Luc Mélenchon. Il a reconnu la pertinence de l'ensemble de nos arguments et accepté la totalité des mesures proposées. La situation est pratiquement opposée pour François Fillon qui n'accepte que deux de nos 20 propositions (Le Logo 5C/nutriScore et le financement d'activités physiques). L'intérêt de l'analyse va donc porter principalement sur les réponses des candidats qui ne se situent pas à ces deux niveaux opposés.

1 / En augmentant les taxes, porterez-vous à 10€ le prix du paquet de cigarettes dès 2017 ?

Le refus de toute augmentation du prix du tabac exprime l'abandon de la mesure la plus efficace connue pour réduire la consommation. C'est le choix de François Fillon et de Marine Le Pen qui reconnaît que « augmenter le prix de 10% fait baisser la consommation de 4% », tout en affirmant que la très grande majorité des consommateurs ne modifie pas ses habitudes, suite à une augmentation de prix. Ces deux propos sont contradictoires, l'augmentation importante des prix en Grande-Bretagne a prouvé l'efficacité de la mesure. Benoît Hamon propose une augmentation des taxes de 10% par an, mais ne répond pas positivement à notre question vu le délai imparti. Emmanuel Macron l'a acceptée.

2/ En augmentant les taxes, vous engagez-vous à porter progressivement le prix du paquet de cigarettes à 20 € en fin de quinquennat ?

Les choix exprimés ne sont pas identiques à ceux de la question précédente, Il y a une remarque importante dans la réponse d'Emmanuel Macron. Il subordonne à l'harmonisation de la fiscalité du tabac dans les pays européens la poursuite de l'augmentation des prix. L'UE a laissé s'accroître les passages transfrontaliers de produits du tabac entre des pays qui n'ont pas les mêmes taxes. Cette possibilité doit cesser tant qu'il n'y aura pas d'harmonisation des taxes au niveau de l'union. Nous avons finalement considéré que cette condition ne permettait pas de considérer la réponse d'Emmanuel Macron comme un engagement d'atteindre 20 € à la fin du quinquennat.

3/ Vous opposerez-vous à tout financement par l'industrie du tabac d'une activité publique ou privée ne relevant pas directement de la production et de la distribution ?

Cette question fait partie des quatre questions qui recueillent l'accord des quatre candidats (sauf Fillon). Elle n'intervient donc pas dans leur classement.

4/ Remplacerez-vous l'avertissement légal « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » par « l'alcool est dangereux pour la santé » ?

Quatre candidats ont refusé cette suppression, sans argumenter ce choix (Benoît Hamon) ou en utilisant l'argument de doutes épidémiologiques sur le risque lié à de faibles consommations d'alcool. Il faut comprendre que la notion de risque doit prendre en compte l'ensemble des conséquences de la consommation d'alcool et ne pas se limiter à des pathologies spécifiques, comme les maladies cardio-vasculaire pour lesquelles un effet protecteur est possible pour de très faibles consommations. La notion d'abus évoque des consommations importantes alors que l'excédent de risque se manifeste avec des consommations moyennes faibles. Quand des pays fixent des seuils d'alcoolémie très bas pour la conduite, ils exploitent des données épidémiologiques indiscutables. La France a fait le choix de ne pas retenir ces seuils très faibles pour éviter d'avoir à traiter un nombre très important d'infractions, compte tenu de l'importance de la consommation d'alcool dans notre pays, ce choix ne signifie pas que le risque est inexistant. La formulation de l'avis de François Fillon : « L'avertissement « l'abus d'alcool est dangereux..... » pourrait être effectivement remplacée par « l'alcool est dangereux) n'a pas été retenu comme un engagement ferme.

5/ Remplacerez-vous la mention créée par les alcooliers : « à consommer avec modération » par l'étiquetage de la quantité d'alcool pur en grammes et le nombre de calories dans chaque contenant (bouteille, canette...) ?

Proposition acceptée par 3 candidats. François Fillon ne s'est pas engagé en indiquant que l'inscription en grammes d'alcool pur était « à étudier ». Marine Le Pen indique que « L'affichage des deux indications sur les étiquettes est envisageable », mais elle veut conserver une information « sur les risques d'une consommation immodérée », ce qui ne satisfait pas la proposition complète de la question qui souhaite faire disparaître la notion imprécise de modération.

6/ Taxerez-vous les boissons alcoolisées en fonction du nombre de grammes d'alcool pur qu'elles contiennent ?

Opposition de François Fillon, d'Emmanuel Macron et de Marine Le Pen, cette dernière indique « Cependant, il faudra veiller à protéger nos producteurs viticoles, car la consommation régulière de vin en petites quantités est une tradition culinaire française qui n'a pas d'impact négatif avéré sur la santé. » Il n'y a pas de justification de traiter différemment le vin et les autres boissons contenant de l'alcool. La majorité des grammes d'alcool pur consommé en France vient du vin et un des principes de la loi Evin était d'affirmer que le risque était lié à la quantité d'alcool absorbée et non à la quantité d'eau qui va avec.

7/ Limitez-vous les messages publicitaires à la nature du produit (vin, bière...) et à son degré d'alcool ?

8/ Les interdirez-vous dans les médias qui s'imposent à tous : sur Internet, par des affiches sur la voie publique, dans les transports en commun et à la radio ?

Les deux questions ont produit une acceptation de deux candidats (Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon) et le refus de trois autres (François Fillon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen). Quand Emmanuel Macron écrit que « *Enfin, la loi Evin étant un exemple en matière de maîtrise de la publicité, je souhaite conserver et défendre l'équilibre de cette loi en l'état* », soit il se moque de nous, soit il ignore complètement l'histoire de la loi Evin. Deux d'entre nous ont fait partie du Haut Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme qui avait défini les principes de cette loi. Le principal étant d'interdire les publicités qui s'imposent à tous (donc aux enfants). Ce principe a été progressivement détruit avec l'acceptation de la publicité à la radio, puis par affichage et enfin sur l'internet. Marine Le Pen est plus restrictive en indiquant : « *Nous souhaitons revenir à l'esprit de la loi Evin de 1991, c'est-à-dire l'interdiction de la publicité pour les boissons alcooliques sur les supports qui s'imposent à tous.* » Malheureusement, cette affirmation est détruite par la phrase suivante « *Une exception sera toutefois faite pour le vin, qui fait partie de notre patrimoine gastronomique, inscrite au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO* ». Il y a donc une contradiction entre ces deux positions.

9/ Le logo à 5 couleurs 5C/NutriScore (du vert au rouge) sur la face avant des emballages, permettant de comparer la qualité nutritionnelle des aliments ?

La proposition ne recueille que des accords. Il faut déplorer que la législation européenne ne permette pas de rendre cette mesure obligatoire. La prise en compte du logo par les usagers sera déterminante pour créer une évolution vers la généralisation de son usage.

10/ Une réglementation de la publicité en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments visant à moduler la pression du marketing ?

Seul Jean-Luc Mélenchon a accepté cette proposition. Le lobby de la nourriture industrielle a encore de beaux jours devant lui !

11/ Une taxation en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments (proportionnelle à la teneur en gras, sucre, sel et densité calorique) ?

Une différence d'acceptation de cette mesure par rapport à la précédente qui est intéressante. Benoît Hamon accepte la mesure refusée par François Fillon, Marine Le Pen et Emmanuel Macron.

12/ Des dispositifs financiers favorisant l'accès à la pratique d'activité physique dans la vie quotidienne ?

Autre accord unanime pour adopter cette mesure qui est caractéristique d'un acte qui ne fait peur à aucun électeur, donc à aucun candidat.

13/ Abaissez-vous de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les voies sans séparation des sens de circulation ?

L'insécurité routière est un problème majeur de sécurité sanitaire (première cause de mort des jeunes adultes) qui produit une quantité impressionnante d'affirmations fausses. La familiarité avec la conduite, l'appétence pour la vitesse, transformant un certain nombre d'utilisateurs en spécialistes de la sécurité routière.

Abaisser à 80 km/h la vitesse sur le réseau actuellement à 90 était la proposition clé du programme commandé au Comité des experts auprès du Conseil national de la sécurité routière en 2013. Elle a été refusée par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve dans un discours prononcé devant le CNSR qui a été un modèle de désinformation et de dénaturation des faits. Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon ont été favorables à la mesure, refus de Fillon (sans argumentation), d'Emmanuel Macron et de Marine Le Pen.

Contrairement à ce que dit Marine Le Pen, la corrélation entre vitesse maximale et mortalité est forte. C'est une notion établie depuis une cinquantaine d'années. Quand la France a instauré une limitation de vitesse à 120 km/h au moment du premier choc pétrolier en décembre 1973, la mortalité a été divisée par deux. La comparaison de l'accidentalité de la France et de l'Allemagne n'est pas un argument utilisable, car les deux réseaux routiers ont des longueurs différentes, et la densité de la population dans les deux pays est également différente, ce qui modifie les densités de circulation sur les routes. Une densité de circulation élevée réduit la mortalité au kilomètre parcouru et accroît la mortalité au kilomètre de voie. Par ailleurs, la proportion d'autoroutes allemandes avec une vitesse totalement libre est actuellement très faible. La recommandation de ne pas dépasser 130 km/h concerne la quasi-totalité du réseau et les assurances pénalisent les usagers quand un accident survient avec une vitesse dépassant ce seuil. A la différence de la France, l'Allemagne ne publie pas de données statistiques établissant la distribution des vitesses sur ses routes et autoroutes. La description d'une Allemagne paradis des amateurs de grande vitesse, circulant librement sur des autoroutes où la vitesse n'est pas limitée, avec peu d'accidents mortels, est un mythe qui a la peau dure.

La volonté de Marine Le Pen de réduire la sanction des faibles excès de vitesse et d'accroître celle concernant les grands excès de vitesse ne peut que faire croître la mortalité globale. Cette mesure augmentera légèrement la vitesse de circulation moyenne d'un grand nombre d'utilisateurs, et la dissuasion plus forte des très grands excès de vitesse d'un petit nombre

d'usagers ne compensera pas cette augmentation. Cette décision serait comparable à l'attitude d'un médecin qui déciderait de ne s'intéresser qu'aux grandes hypertensions artérielles et qui réduirait son attention aux faibles accroissements de la pression artérielle.

La réponse d'Emmanuel Macron est beaucoup plus ambiguë. La partie la plus fragile du raisonnement du candidat est contenue dans le paragraphe : « *La baisse de limitation des vitesses peut constituer une piste de progrès en la matière. Mais elle n'est pas la seule. Les accidents peuvent aussi survenir à des vitesses moindres, le cœur du problème étant l'éducation au respect des vitesses.* ». Tous les accidents font intervenir la vitesse. La courbe du risque lié à la vitesse commence à zéro km/h et les constats de terrain, qui ne sont pas des théories construites par des raisonnements, prouvent que la mortalité croît beaucoup plus en proportion que la vitesse. Compter sur « *l'éducation au respect des vitesses* » est un espoir dépourvu de réalisme. Le ministère des Finances ne compte pas sur l'éducation pour faire régresser la fraude fiscale, il effectue des contrôles et sanctionne les infractions. La suite n'est pas meilleure : « *Je suis naturellement favorable, dès lors que les conditions de danger l'imposent, à abaisser la vitesse à 70. Mais abaisser en section courante la vitesse à 80 interrogerait l'ensemble de l'édifice. Il faudra donc conduire une réflexion cohérente incluant les effets sur le reste du réseau dans ce genre de décisions.* ». Belles paroles qui n'ont pas de fondement sérieux. Les Flamands viennent d'adopter le 70 sur le réseau bidirectionnel sans s'interroger sur l'ensemble de l'édifice, les Wallons ont refusé cette mesure.

14/ Assurez-vous le respect des limitations de vitesse en augmentant le nombre et l'usage des radars mobiles, en interdisant le signalement de tous les contrôles de vitesse par une loi ?

François Fillon ne se prononce pas sur l'interdiction de signalement des contrôles de vitesse qui est une mesure indispensable pour redonner de l'efficacité aux radars fixes et aux radars déplaçables.

La proposition de Marine Le Pen d'évaluer l'efficacité de chaque radar pour le maintenir ou le déplacer est une mesure qui repose sur une notion dépassée mettant l'accent sur l'importance des « points noirs ». La proportion d'accidents se produisant sur des sections limitées du réseau présentant un risque structurel élevé sur une faible distance est faible. La majorité des « points noirs » ont été éliminés. Actuellement le risque (qui a été divisé par 17 au kilomètre parcouru depuis cinquante ans) se répartit sur l'ensemble du réseau et il faut maintenir la dissuasion des excès de vitesse en tous les points de ce réseau. Quand six jeunes usagers se tuent sur une route de bonne qualité, la seule solution est de dissuader les excès de vitesse sur la totalité des réseaux sans séparation des sens de circulation et d'abaisser à 80 km/h la vitesse maximale sur ce type de réseau.

Le non à la seconde partie de cette question sur les radars concernant l'interdiction de tous les signalements des contrôles de vitesse par une loi bien conçue, remplaçant la réglementation inefficace actuelle, détruite par une décision de la Cour de Cassation, est une position

irresponsable. Les conséquences dépassent l'insécurité routière. Le refus de rendre efficace une méthode de contrôle d'un risque est une promotion de l'insécurité. Cette mesure est refusée par Benoît Hamon, Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Incompréhensible.

15/ Assurez-vous la qualité du dispositif de retrait de points ?

Là encore, silence complet de François Fillon. Marine Le Pen refuse cette mesure alors qu'elle relève de l'équité la plus élémentaire. Il est inacceptable que la moitié des points de permis qui devaient être retirés ne l'aient pas été. La mesure est acceptée par les trois autres candidats. Les cafouillages dans l'emploi par les pouvoirs publics des nouvelles techniques de transfert et de traitement de l'information sont fréquents. La chaîne allant du constat de l'infraction jusqu'au retrait de points doit être totalement informatisée et sa traçabilité assurée pour vérifier la qualité du traitement. Le rapport Colin-Le Gallou de l'inspection du ministère de l'Intérieur a fait la liste des mécanismes de défaillance du traitement des infractions. Il faut les corriger.

16/ Créez-vous une expertise technique des infrastructures routières comportant une programmation de la réduction des risques liés aux obstacles verticaux ?

Emmanuel Macron ne répond pas positivement à cette question. Tout ce qui est dit sur le sujet est intéressant, mais, en amont de tout cela, il y a la nécessité de mettre en place une expertise technique et il ne nous dit pas qu'il est d'accord avec sa création. Les méthodes existent. Il faut les appliquer, cela exige que des experts indépendants des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre établissent des bilans de la situation et que des programmes organisent et hiérarchisent les corrections les plus efficaces. Le traitement des obstacles verticaux est le premier programme à mettre en œuvre. Quand la chaussée d'une section de voie très circulée est refaite en 2016 avec une série de platanes à moins de 1 mètre de la limite de la voie, sans aucune mesure de sécurité, il s'agit d'une malfaçon. Une des trois méthodes efficaces pour traiter une telle situation devait être mise en œuvre (glissières, limitation de la vitesse, abattage et replantation au-delà d'un fossé correctement réalisé). La dévolution de la quasi-totalité du réseau non autoroutier le plus circulé aux départements a supprimé le rôle centralisateur et organisateur des pouvoirs publics nationaux. Le conflit d'intérêt doit être maîtrisé. Si l'on appliquait cette situation à l'inspection du travail, les inspecteurs seraient les employés des entreprises de construction !

17/ Introduisez-vous les associations de patients et d'usagers dans les instances qui délivrent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et dans celles qui surveillent leur efficacité et l'apparition d'effets toxiques ?

François Fillon et Emmanuel Macron considèrent que l'interface créée en 2013 assurait ce lien. Les trois autres candidats ont exprimé leur accord. Notre question n'a pas été suffisamment précise sur ce point.

18/ Interdirez-vous aux laboratoires pharmaceutiques la promotion de leurs produits par des visiteurs médicaux ?

Première divergence sur ce thème. François Fillon et Emmanuel Macron refusent cette mesure. En 2015, plus de 12.000 visiteurs médicaux, salariés de l'industrie pharmaceutique, assuraient la promotion directe du médicament auprès des médecins en ville ou à l'hôpital y compris auprès des étudiants de médecine. Il est pour le moins paradoxal que ces personnels, dont seule une moitié est titulaire d'un diplôme de visiteur médical, assurent en pratique une formation continue de médecins ayant passé 7 à 12 ans d'études à l'université, alors qu'ils disposent des revues scientifiques et des documents qui leur sont fournis par la Haute autorité de santé. Emmanuel Macron indique : « *Je suis favorable à une action volontariste d'encadrement de la promotion médicale à l'hôpital* » suivi de l'engagement « *d'une action efficace en matière de contrôle de la promotion médicale, qui a été trop négligé par les pouvoirs publics jusqu'à aujourd'hui. Très rapidement après mon élection, une circulaire viendra encadrer l'organisation de la promotion médicale.* ». Une telle phrase témoigne d'une méconnaissance de la réalité des conditions d'intervention des visiteurs médicaux. La promotion d'un médicament en tête à tête n'est pas contrôlable, et toute charte de bonne conduite (que Fillon rappelle) est vouée à l'échec. Les visiteurs médicaux qui vantaient le rôle de coupe faim du Médiateur ont été les promoteurs de la mort par le Médiateur en mettant en avant une propriété qui n'entrait pas dans les indications du produit. Comme toujours lorsque l'on pose des questions très précises, il est impossible de noter avec des nuances les réponses obtenues. Il est évident que la réponse de Macron est plus proche de la nôtre que celle de Fillon, mais il n'indique pas son intention d'interdire la promotion des médicaments par des personnes employées par les laboratoires. Nous avons déjà exprimé cette demande dans notre questionnaire de 2012 avec la formulation suivante : « *Interdirez-vous la promotion des médicaments auprès des médecins par des personnels salariés par ceux qui les produisent ou les commercialisent ?* ».

19/ Vous engagez-vous à donner à l'université et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics l'exclusivité de la formation médicale continue ?

Même configuration des réponses que pour la question précédente. François Fillon et Emmanuel Macron n'acceptent pas cette mesure. Comme pour la question précédente, il y a une différence notable entre leurs deux réponses. Fillon indique que « *La formation continue des professionnels de santé – ou DPC - est un axe de mes propositions santé. Elle doit être renforcée.* » Il n'est pas question d'instaurer l'exclusivité que nous réclamons. Macron a produit une réponse se rapprochant de notre proposition sur la formation continue. « *Enfin, je suis très*

attaché à la mise en place d'une formation médicale continue de qualité portée par les professionnels de santé pour les professionnels de santé avec des objectifs clairs de qualité, de transparence et d'indépendance. Le rôle de l'université doit être majeur, il faut renforcer le poids aujourd'hui bien trop faible, de l'université dans les programmes et les enseignements. Nous devons lancer un grand chantier pour que le financement des formations et congrès soit demain un financement public, pourquoi pas via une taxation du CA de l'industrie à hauteur de ce qu'elle met aujourd'hui dans le secteur ? ». Comme pour la question précédente, la note zéro à cette question est sévère, mais il y a des expressions qui font peur (lancer un grand chantier, pourquoi pas via une taxation...). Le candidat Macron pouvait faire un dernier pas vers notre proposition en disant qu'il était indispensable « *de donner à l'université et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics l'exclusivité de la formation du corps médical* ».

20/ Interdirez-vous toutes les formes de promotion des produits présentés comme susceptibles d'améliorer la santé et dont l'efficacité n'est pas démontrée ?

François Fillon ne répond pas à notre question et limite son argumentation aux médicaments. Nous envisageons le problème posé par l'ensemble des produits présentés comme ayant une action sur la santé. Emmanuel Macron ne souhaite pas interdire cette plaie qui s'aggrave mois après mois sur tous les écrans de télévision et sur internet. Des millions de nos concitoyens se voient vanter des produits merveilleux qui font maigrir sans effort en quelques semaines, rajeunissent votre peau, vous redonnent des forces pour éviter le burn out. Ce mercantilisme sans fondement vérifié, soutenu par la machine à faire acheter de l'inutile est insupportable. Il faut mesurer l'étendue de la destruction de la société par une réclame informative qui s'est transformée en conditionnement à l'achat par des méthodes de séduction manipulatrices. Des millions d'euros sont utilisés pour rémunérer l'intelligence humaine des publicitaires dans le but de faire acheter de l'inutile. Une société qui accepte ce type d'excès est irresponsable.

2/ La notation des candidats

notation des concordances (0 = refus de la mesure 1= acceptation)

questions	N°	Fillon	Hamon	Le Pen	Macron	Mélançon
tabac						
paquet 10€	1	0	0	0	1	1
20€ en fin de Q	2	0	0	0	0	1
financement zéro par le tabac	3	0	1	1	1	1
alcool						
l'alcool est un danger	4	0	0	0	0	1
indiquer la quantité d'alcool	5	0	1	0	1	1
taxer l'alcool au gramme d'alcool pur	6	0	1	0	0	1
limitation des inscriptions sur les contenants	7	0	1	0	0	1
pas de pub dans les médias qui s'imposent à tous	8	0	1	0	0	1
nutrition/exercice physique						
Logo 5C/nutriscore sur la face avant	9	1	1	1	1	1
pub en fonction de la qualité nutritionnelle	10	0	0	0	0	1
taxe en fonction de la qualité nutritionnelle	11	0	1	0	0	1
financement de l'activité physique	12	1	1	1	1	1
sécurité routière						
80 k/h au lieu de 90	13	0	1	0	0	1
radars plus nombreux signalement interdit	14	0	0	0	0	1
qualité du dispositif de retrait de points	15	0	1	0	1	1
expertise technique de l'infrastructure	16	0	1	1	0	1
médicaments						
associations d'usagers dans les instances	17	0	1	1	1	1
interdiction des visiteurs médicaux	18	0	1	1	0	1
formation continue réglementée	19	0	1	1	0	1
pas de promotions de produits inefficaces	20	0	1	1	0	1
Note sur les 20 questions	2	15	8	7	20	

Les 16 questions qui ne dépassent pas 3 oui	N°	Fillon	Hamon	Le Pen	Macron	Mélançon
tabac						
paquet 10€	1	0	0	0	1	1
20€ en fin de Q	2	0	0	0	0	1
alcool						
l'alcool est un danger	4	0	0	0	0	1
indiquer la quantité d'alcool	5	0	1	0	1	1
taxer l'alcool au gramme d'alcool pur	6	0	1	0	0	1
limitation des inscriptions sur les contenants	7	0	1	0	0	1
pas de pub dans les médias qui s'imposent à tous	8	0	1	0	0	1
nutrition/exercice physique						
pub en fonction de la qualité nutritionnelle	10	0	0	0	0	1
taxe en fonction de la qualité nutritionnelle	11	0	1	0	0	1
sécurité routière						
80 k/h au lieu de 90	13	0	1	0	0	1
radars plus nombreux signalement interdit	14	0	0	0	0	1
qualité du dispositif de retrait de points	15	0	1	0	1	1
expertise technique de l'infrastructure	16	0	1	1	0	1
médicaments						
interdiction des visiteurs médicaux	18	0	1	1	0	1
formation continue réglementée	19	0	1	1	0	1
pas de promotions de produits inefficaces	20	0	1	1	0	1
Note sur ces 16 questions		0	11	4	3	16

Ce traitement de la notation est appliqué à l'identique pour tous les candidats. Il enlève les questions peu dérangeantes qui font facilement gagner 1 point aux candidats (questions 3,9,12,17). Il rend plus apparentes quantitativement les différences entre les candidats produites par les questions plus difficiles, celles qui contrarient une fraction importante de l'électorat ou des groupes de pression puissants.

- **3/** Vous opposerez vous à tout financement par l'industrie du tabac d'une activité publique ou privée ne relevant pas directement de la production et de la distribution ? (le tabac n'est pas un produit qui a le vent en poupe, réduire le sponsoring est indispensable, mais la décision va essentiellement concerner une industrie du tabac dont la place en France est réduite).
- **9/** (mise en place du) logo à 5 couleurs 5C/NutriScore (du vert au rouge) sur la face avant des emballages, permettant de comparer la qualité nutritionnelle des aliments. (la décision était dans les tuyaux, mais elle n'était pas encore adoptée au moment de la rédaction de la question, l'important était d'obtenir le meilleur logo).
- **12/** Des dispositifs financiers favorisant l'accès à la pratique d'activité physique dans la vie quotidienne. (contrainte financière au niveau de l'Etat).
- **17/** Introduirez-vous les associations de patients et d'usagers dans les instances qui délivrent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et dans celles qui surveillent leur efficacité et l'apparition d'effets toxiques ? (ne peut que plaire aux usagers et aux candidats).

Le résultat est impressionnant, Fillon descend à zéro, Mélenchon maintient son plein avec 16, Le Pen n'a plus que 4 points sur 16 et Macron 3 sur 16 et Hamon occupe une position relativement bonne avec 11 sur 16.

3/ Synthèse par candidat

François Fillon

Les questions thématiques sont souvent traitées globalement, avec des propos généraux qui n'expriment pas nettement l'accord ou le désaccord. Il est intéressant de remarquer qu'aucune des questions qui n'ont pas obtenu 3 accords n'est acceptée par François Fillon. Il situe donc à un niveau quasiment nul sa volonté d'agir sur les facteurs d'insécurité sanitaire évitable les plus destructeurs.

Benoît Hamon

Son bilan est intermédiaire entre celui de Jean-Luc Mélenchon et celui du duo Marine Le Pen/Emmanuel Macron. La différence avec Jean-Luc Mélenchon se fait principalement sur les propositions alcool, accessoirement sur la taxation des aliments en fonction de leur qualité nutritionnelle et l'interdiction du signalement des radars.

Marine Le Pen

La ligne de la candidate du Front National ne présente pas de rupture avec les idées développées depuis la création de ce mouvement, antérieure à celle du FN. La notion de sécurité est une valeur qu'elle met constamment en avant, mais son comportement ne s'accorde pas avec l'état des connaissances dans ce domaine. La pensée libérale privilégie le comportement individuel, la pensée « solidaire » sait tenir compte des réalités et de la notion d'efficacité, elle exige que l'on n'organise pas le développement du risque. Certaines de nos questions sont discriminantes de ce point de vue, mais Marine Le Pen les refuse. Elle ne veut pas augmenter le prix des cigarettes, ni diminuer la vitesse autorisée sur les routes qui tuent le plus. A l'opposé elle souhaite réduire l'efficacité des radars en accroissant les tolérances sur les excès de vitesse et elle ne veut pas interdire par la loi interdisant les avertisseurs de radar. La recherche de la sécurité doit concerner toutes les formes de morts évitables, qu'elles soient liées au terrorisme ou au tabac, à l'alcool, à l'alimentation industrielle trop grasse ou trop salée, à la promotion abusive de médicaments ou à la vitesse.

L'attitude vis-à-vis de l'alcool reprend les grands classiques de la lutte contre l'excès et la défense des producteurs de vin. Elle introduit une distinction artificielle entre des produits contenant de l'alcool. Le « touche pas à mon vin » est comparable au « touche pas à ma vitesse ». Il faut rapprocher cette position du « touche pas à ma publicité » concernant la

nutrition. L'idée que l'on peut compenser un conditionnement au risque, soutenu par des millions d'euros de promotions publicitaires, par des messages pédagogiques, fait partie des grandes mystifications des promoteurs du risque pour la santé. Toutes ces attitudes d'opposition à nos propositions sont cohérentes entre elles, mais elles sont toutes destructrices de l'accroissement de la sécurité par des actes qui bénéficieraient à toute la collectivité.

Le paradoxe le plus surprenant est la cohabitation dans le programme de Marine Le Pen de la revendication permanente de plus de sécurité, associée au refus des mesures qui sont les plus aptes à réduire la mortalité évitable.

Emmanuel Macron

Notre groupe n'avait pas d'idée préconçue sur ce que pourraient être les réponses d'Emmanuel Macron à nos questions. L'inquiétude reste vive quand une formulation se rapproche de nos propositions, sans aller jusqu'à affirmer un accord dépourvu d'ambiguïté. Soit on conserve la promotion des médicaments par des salariés de l'industrie pharmaceutique, soit on les supprime. Emmanuel Macron ne s'engage pas à supprimer cette pratique. Sa position sur la formation continue des médecins comporte de bonnes idées, mais le projet est encadré d'expressions qui font peur : « lancer un grand chantier » ou financer la formation continue « pourquoi pas via une taxation du chiffre d'affaire de l'industrie... ». Il ne s'engage pas à faire de la formation continue une fonction réservée aux facultés et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics. Les mesures les plus efficaces envisageables pour réduire l'insécurité routière ne sont pas traitées différemment. Les facteurs de risque sont reconnus, mais sans engagement concret affirmé avec netteté. L'attitude est identique pour la lutte contre le surpoids et l'obésité, il accepte le logo, mais n'est pas favorable à une réglementation de la publicité et à la taxation en fonction des qualités nutritionnelles des aliments. Ces mesures sont indispensables pour éviter la catastrophe nutritionnelle en développement dans tous les pays industrialisés. Seule la réduction du risque lié au tabac est bien défendue par le candidat, cependant il subordonne l'accroissement à 20€ du paquet de cigarettes en fin de quinquennat à l'obtention d'une harmonisation des taxes au niveau de l'UE.

Jean-Luc Mélenchon

Ses réponses, ou plutôt sa réponse, ont été une autre surprise pour nous, mais en sens inverse de la précédente. Un politique exprime un humanisme sans faille. Il prend le risque de contrarier en acceptant nos 20 mesures à l'efficacité prouvée, faciles à mettre en œuvre, précises, porteuses d'avenir. Merci Monsieur Jean-Luc Mélenchon, il fallait oser le faire et montrer que les politiques pouvaient avoir du courage et prendre des risques !

4/ Conclusions

Il est indispensable de traiter séparément les réponses des candidats identifiés comme capables de réunir plus de 10% des suffrages au premier tour et les « petits candidats ».

Pour un être humain et pour ses proches, un handicap ou la mort prématurée est une perte de la liberté, liberté de vivre heureux avec le bon usage de son corps ou liberté de vivre tout court. Derrière un corbillard, tous les proches sont dans la même douleur, quelle que soit la cause de la mort. La position des candidats sur les propositions qui recueillent peu d'enthousiasme est un critère d'une qualité exceptionnelle pour différencier le respect de la vie de motivations d'une autre nature, notamment la soumission aux lobbys.

Jamais nous n'avions observé une telle rupture entre les candidats depuis le début de notre entreprise de questionnement sur la sécurité sanitaire en 1988. A une extrémité de notre classement, l'accord complet de Jean-Luc Mélenchon qui accepte nos 20 propositions, ensuite Benoît Hamon qui en accepte 15, et finalement François Fillon, Marine Le Pen et Emmanuel Macron refusant plus de la moitié des mesures proposées.

Cette rupture s'accroît avec le classement sur les 16 questions qui ne font pas l'unanimité. 4 points pour Marine Le Pen et trois pour Emmanuel Macron, 11 pour Benoît Hamon et 16/16 pour Jean-Luc Mélenchon.

Il faut resituer ces résultats dans l'évolution des décisions de santé publique, et plus particulièrement de sécurité sanitaire au sens large, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au début de cette période, la santé publique a été une priorité qui n'était pas considérée comme de droite ou de gauche. Améliorer la santé, la protéger était un objectif national et Michel Debré comme Pierre Mendès France avaient le courage de lutter contre les dangers de l'alcool. Les effets pervers de la constitution de la cinquième république ont mis longtemps à se manifester. Les pouvoirs du président et le système d'élection de l'assemblée ont réduit le rôle du parlement et provoqué (progressivement, cela ne s'est pas fait dès 1965) la bipolarisation de la politique et l'exclusion de la droite de la droite, de la gauche de la gauche et du centre. Cette évolution a été une calamité politique. Maurice Tubiana avait convaincu Simone Veil de supprimer la publicité pour le tabac qui s'imposait à tous. Claude Evin avait fait voter la loi que nous lui avons proposée avec l'opposition d'une partie des députés de gauche et le soutien du centre droit (la totalité des démocrates sociaux l'avait votée). Jacques Chirac a initié en 2002 une réforme de la politique de sécurité routière qui a divisé par deux la mortalité en moins de 10 ans. Cette période semble terminée. Quand la droite est majoritaire, la loi Evin est affaiblie et quand la gauche est au pouvoir, elle n'ose pas lui redonner sa cohérence initiale. La bipolarisation politique a tué la politique de sécurité sanitaire. Pour la première fois depuis 1972, nous avons supporté l'inacceptable, trois ans d'accroissement de la mortalité sur les

routes exprimant l'inefficacité décisionnelle d'un ministre de l'Intérieur aussi calme, posé et aboulique que son président de la République. Dans un tel contexte, l'amplitude des différences d'avis entre les candidats sur des options importantes de sécurité sanitaire exprime parfaitement l'impasse actuelle. La fin de la période d'accords transversaux dépassant les clivages politiques, initiée après la Seconde Guerre mondiale, semble achevée et la Trumpisation de la gestion publique risque de dominer.

Triste printemps !